

ORDONNANCE N° 2008-03 DU 28 JUILLET 2008

Portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Cotonou le 28 juin 2008, entre le Fonds Saoudien de Développement et la République du Bénin dans le cadre du financement partiel du Projet de Protection de la côte de Cotonou.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2008-389 du 07 juillet 2008 portant transmission à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé entre la République du Bénin et le Fonds Saoudien de Développement dans le cadre du financement partiel du Projet de Protection de la Côte de Cotonou ;
- Vu** les consultations du Président de l'Assemblée Nationale et du Président de la Cour Constitutionnelle en date du 25 juillet 2008 ;
- Vu** l'avis n° 035-C/CC/Pt de la Cour Constitutionnelle en date du 28 juillet 2008 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 28 juillet 2008 ;

ORDONNE :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification par le Président de la République, de l'Accord de prêt d'un montant de quarante cinq millions (45 000 000) de Riyals Saoudiens équivalent à six milliards (6.000.000.000) de Francs CFA environ, signé à Cotonou, le 28 juin 2008 entre le Fonds Saoudien de Développement et la République du Bénin, dans le cadre du financement partiel du Projet de Protection de la côte de Cotonou.

Article 2 : La présente ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 28 juillet 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du
Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique,



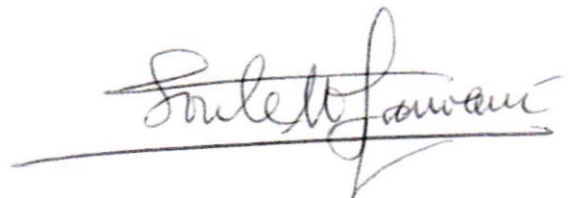
Pascal Irénée KOUPAKI.-

Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme,



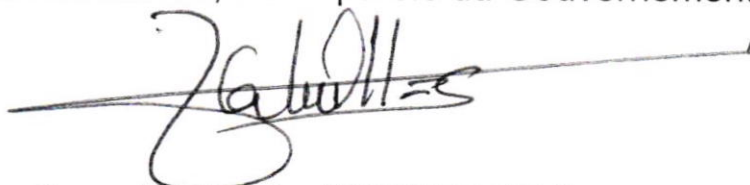
Gustave ANANI CASSA.-

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Soulé Mana LAWANI.-

Le Ministre chargé des Relations avec
les Institutions, Porte-parole du Gouvernement,



Jean Alexandre HOUNTONDJI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 CSM 2
MINISTERES 26 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-3 UAC-UNIPAR-ENAM 3 FADESP-FDSP 2 JO 1.-